

assez forte pour n'avoir plus à craindre du ver provenant de l'œuf que la mouche y déposerait. On conçoit que la vapeur du soufre, étant de l'acide sulfureux, doit détruire ou tout au moins chasser l'insecte ; la personne dont nous parlons qui n'a découvert ce moyen que par hasard, l'a répété et n'a pas eu un épi endommagé quoique ses deux voisins aient perdu leurs récoltes presque totalement. Qu'il soit infailible ou non les cultivateurs seraient bien de l'essayer puisqu'il n'entraîne qu'à une bien faible dépense.

La meilleure manière de faire brûler du soufre au vent est d'en placer dans un petit vase de fer qu'on fait chauffer jusqu'à ce que le contenu pranne feu ; il n'y a pas de danger alors qu'il s'éteigne et on peut le transporter de côté et d'autre aussi près de terre que possible jusqu'à ce que la vapeur se soit bien répandue dans toutes les parties du champ.

THEATRE.

Le théâtre lorsqu'il est sagement dirigé est reconnu comme un agréable, et, sous beaucoup de rapports, comme un utile délassement. Les spectacles donnés par les diverses sociétés d'amateurs canadiens remplissent un double but, d'amusement public et d'instruction particulière. Aujourd'hui par de sottises et de sourdes manœuvres auxquelles l'hypocrisie (*) est venue se joindre, la capitale de l'Amérique Britannique n'a pas seulement une salle de spectacle, et il n'existe pas de local particulier assez considérable même pour un théâtre de société. Il a donc été suggéré par quelques amateurs de faire courir parmi leurs amis une liste de souscription pour les frais de l'arrangement intérieur d'une petite salle où ils pourraient donner quelques représentations. Il serait à désirer que tous les amateurs se réunissent pour cet objet et s'engageassent à donner un certain nombre de soirées dont les revenus iraient à couvrir les premières dépenses, puis à des objets charitables. Ceux des amateurs qui seraient disposés à concourir à ce plan pourraient nous le faire savoir à ce bureau et une réunion serait appelée plus tard pour convenir des autres arrangements. Nous pensons que le public prêterait avec plaisir son appui à une entreprise qui devrait tourner à son divertissement.

(*) Certain révérend ministre qui, à ce qu'il paraît, tient en main la direction de la propriété ci devant nommée *théâtre royal*, est le seul qui s'oppose à ce que cette salle soit louée pour des divertissements publics vu qu'elle est attenante à son propre temple. Nous ne voyons pas pourquoi cela causerait plus de scandale qu'auparavant, et les dix louis que rapportait à feu le juge-n-chef chacune des représentations théâtrales, le faisaient bien passer par-dessus l'anomalie d'un théâtre et d'une église érigés sur le même terrain. Si c'étaient des motifs vraiment chrétiens qui fissent naître des scrupules, nous n'aurions certainement rien à dire ; mais la charité chrétienne devrait plutôt empêcher de poursuivre un fidèle pour un *shelling dix-huit sous*, montant du *loyer d'un banc* dans la chapelle, comme cela a été fait dernièrement, que retirer une bougie et innocente distraction au public. On nous raconte à ce propos un autre trait qui nous fait croire que l'on pourrait aussi bien allier, au titre de révérend, le titre de propriétaire de théâtre que celui de marchand de bois en détail. Lorsque la St. George fut célébrée par les citoyens d'origine anglaise, le révérend offrit généreusement l'usage de sa chapelle ; le bedeau offrit aussi, d'après l'avis et avec le consentement de son supérieur, ses services *gratis*, attendu qu'il était anglais. Lorsque la cérémonie fut achevée les enfans de St. Georges furent agréablement surpris par un compte ainsi conçu :

La Société St. Georges D. Au Révérend E. W. S. Pour bois à brûler, le jour de la St. Georges, a peu près 1 de corde à 15s. 6d. la corde, disons..... £0 4 0

Les membres de la société s'entregardèrent et proposèrent ce problème : Si le bedeau qui est anglais offre ses services *gratis*, qu'est le révérend qui demande quatre shillings ?—La réponse unanime fut : *Un juif !*